

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 80 interdisant l'accès de la Côte Française des Somalis

n° 80

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
23 janvier 1961

Numéro JO
n° 2 du 28/02/1961

Date du numéro
28 février 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— L'accès de la Côte Française des Somalis est interdit à tout étranger par la frontière Est du Territoire (de Loyada aux trois frontières) du jeudi 26-janvier 1961 à 21 heures au lundi 30 janvier 1961 à 12 heures. Art. 2. — Le présent arrêté qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire et urgente, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Chef du Territoire, J. COMPAINN.